



ADOPTION DE RÈGLEMENTS

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2025, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté les règlements suivants :

- *Règlement numéro 495-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 afin d'ajouter l'usage c5c-03 à l'article 119 de ce règlement de la Ville de Nicolet*
- *Règlement numéro 504-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de la sous-catégorie d'usages C4b dans la zone C01-181 de la Ville de Nicolet*

Toute personne intéressée aux règlements peut les consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Nicolet, ce 19 mars 2025

M^e Magali Loisel
Greffière

<u>Adoption :</u>	10 février 2025
<u>Entrée en vigueur :</u>	10 mars 2025
<u>Prise d'effet :</u>	19 mars 2025